



**COUP DE PROJECTEUR SUR
LE PLAN D'ACTION
NATIONAL:**

**« ENTREPRISES ET
DROITS DE L'HOMME »**

QUELLE EST L'AMBITION DU PLAN D'ACTION NATIONAL ?

Au travers de son Plan d'action national « Entreprises et Droits de l'Homme », la Belgique entend stimuler les entreprises belges et internationales, qu'elles exercent leurs activités dans notre pays ou à l'étranger, à respecter les droits humains. Ce Plan d'action national a également pour ambition d'encourager les entreprises à davantage tenir compte des droits humains dans leur fonctionnement et leur sphère d'influence.

Le Plan met en pratique les Principes directeurs des Nations unies. À travers leurs chaînes d'approvisionnement souvent mondiales et leurs choix stratégiques, les entreprises ont un impact majeur sur les droits humains. En raison de la complexité des marchés actuels, il n'est pas toujours évident de savoir qui est responsable de la prévention des violations des droits humains : les autorités ou les entreprises elles-mêmes.

Les Principes directeurs des NU déclinent cette responsabilité en 31 principes directeurs. Ces principes directeurs s'organisent autour de trois piliers essentiels:



QUI SONT LES PARTIES PRENANTES ?

41 PARTIES PRENANTES ONT PRIS DES MESURES SUITE À L'ADOPTION DU PLAN



La collaboration s'impose si l'on veut aller de l'avant dans le domaine des entreprises et droits de l'Homme. Les autorités n'y arriveront pas seules.

C'est pourquoi différentes parties prenantes ont été étroitement associées à la mise en oeuvre du plan.

QUI SONT LES PARTIES PRENANTES ?

40 PARTIES PRENANTES ONT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DU PLAN



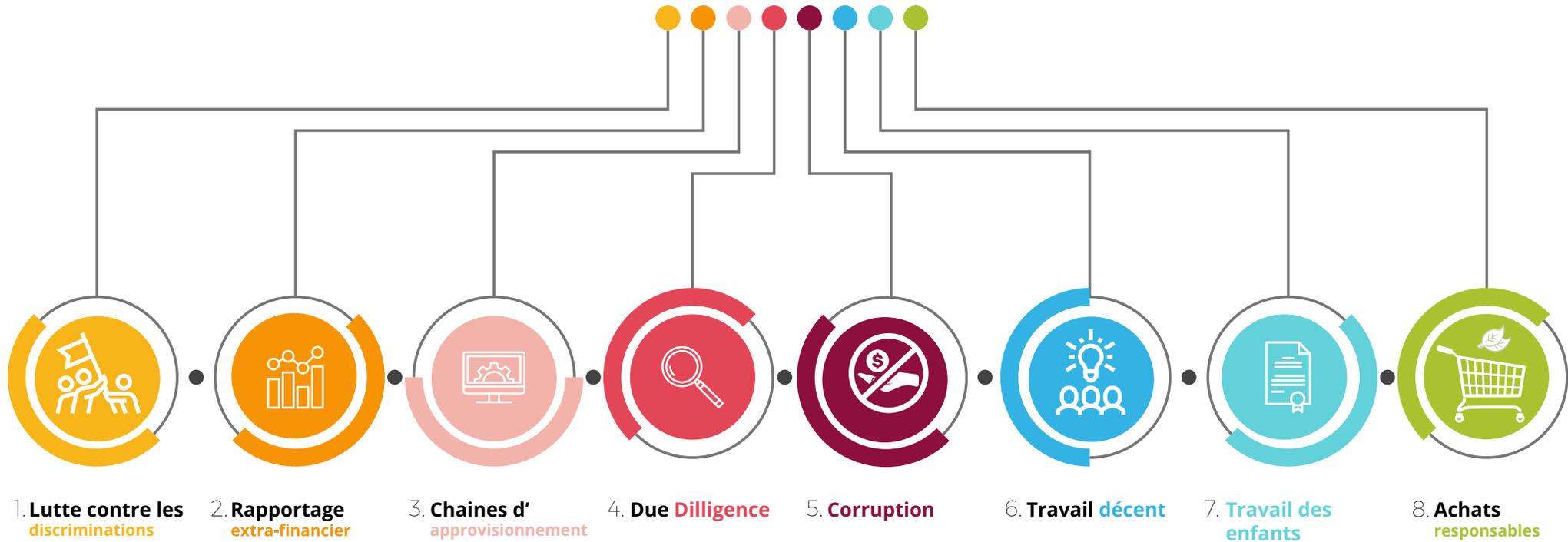
Outre ces 40 parties prenantes, sept conseils consultatifs ont collaboré au plan.

Un conseil consultatif se compose de représentants de la société civile. Ces membres conseillent les autorités sur des thèmes politiques, scientifiques, techniques et économiques.

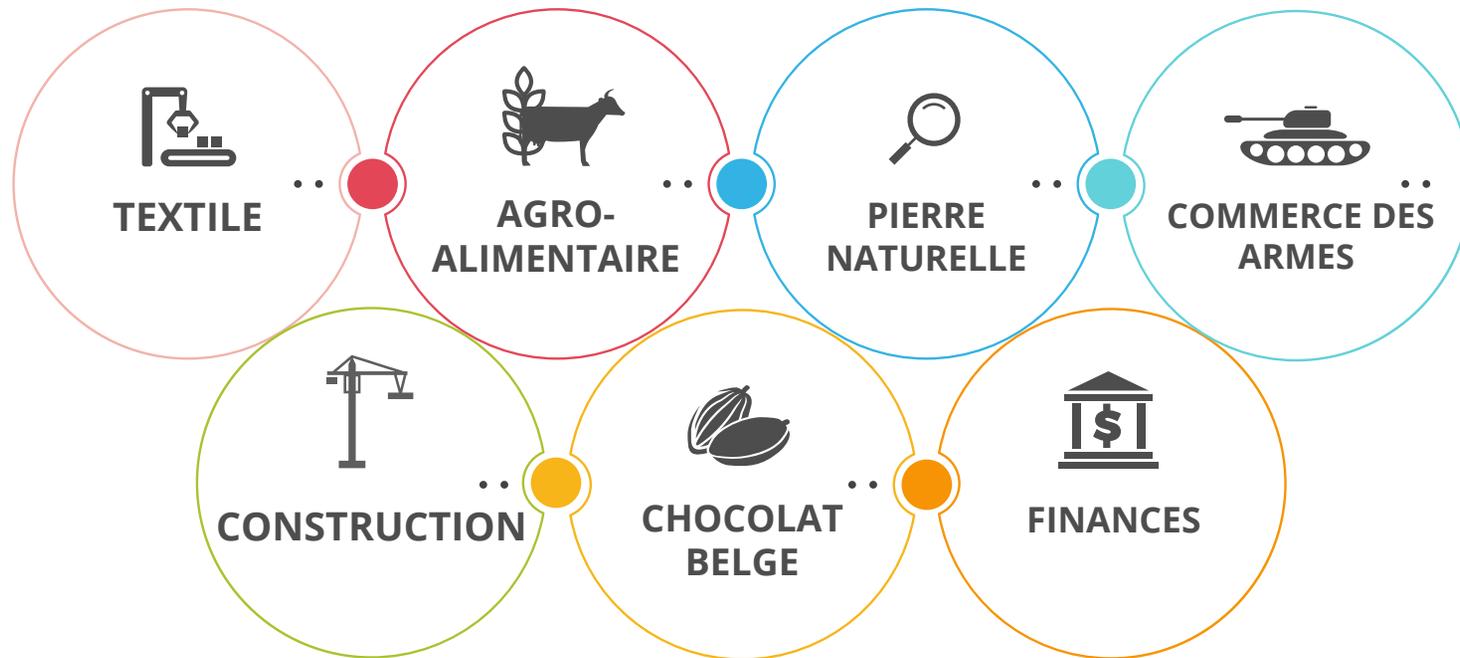
La Belgique compte des conseils consultatifs aux niveaux fédéral et régional.

QUELS SONT LES THEMES ABORDÉS ?

THÈMES



QUELS SONT LES SECTEURS CONCERNÉS PAR LE PLAN ?



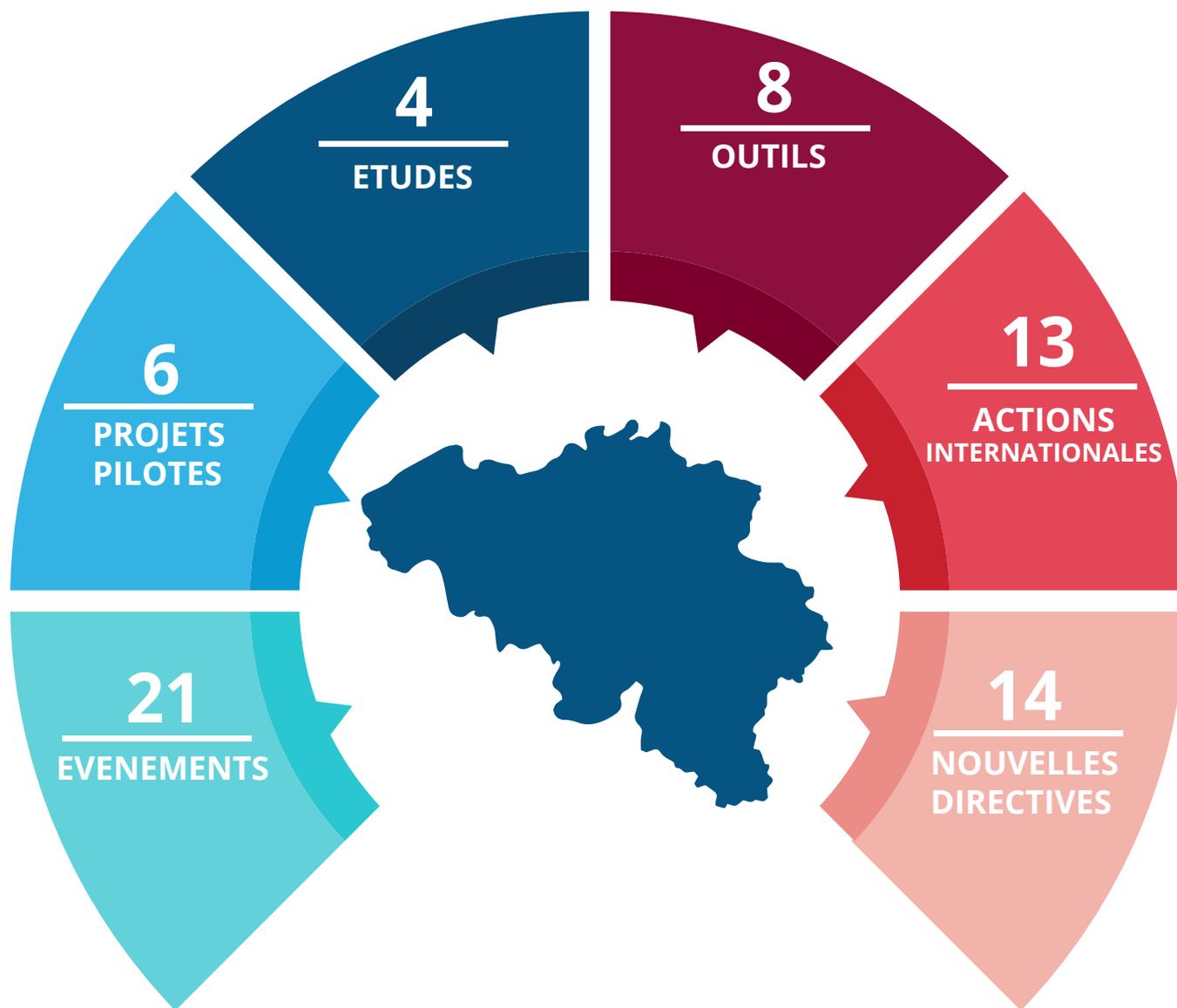
UN INSTITUT FÉDÉRAL DES DROITS HUMAINS: LA PIÈCE MANQUANTE DU PUZZLE

En avril 2019, la proposition de loi portant création d'un Institut fédéral des droits humains a finalement été adoptée. Plusieurs organisations internationales comme l'ONU et le Conseil de l'Europe recommandaient depuis de nombreuses années déjà à la Belgique de mettre sur pied un tel organisme. Certes, la Belgique comptait déjà différents organismes officiels en charge des droits humains, mais elle ne disposait pas encore d'un organisme national qui puisse protéger et promouvoir les droits humains au niveau national. Avec la loi du 12 mai 2019 portant création d'un Institut fédéral pour la protection et la promotion des droits humains, l'on a posé les premiers jalons sur la voie d'un institut indépendant capable de combler les lacunes de l'actuelle architecture institutionnelle.

L'Institut fédéral pour les droits humains est compétent pour toutes les missions fédérales que les autres organisations n'assurent pas. L'objectif à terme est de conférer à cet Institut une compétence interfédérale pour les droits humains afin d'aussi couvrir pleinement les droits humains au niveau des entités fédérées et ainsi de compléter le paysage belge en matière de protection et de promotion des droits humains.

COMBIEN DE PRODUITS ONT RÉSULTÉ DU PLAN ?

DANS LE PLAN D'ACTION NATIONAL "ENTREPRISES ET DROITS DE L'HOMME", 66 PRODUITS ONT ÉTÉ GÉNÉRÉS SUR 3 ANS:





Grâce au Plan d'action national « Entreprises et Droits de l'Homme », la Belgique dispose de 8 nouveaux outils pour améliorer la situation des droits humains dans les entreprises et les chaînes d'approvisionnement sectorielles et pour faciliter l'accès aux recours en cas de violation des droits humains.

LA BOÎTE À OUTILS POUR LES ENTREPRISES ET LES DROITS HUMAINS

Ce site fournit des outils en ligne concrets pour aider les entreprises à respecter leurs obligations en matière de droits humains.

Cette boîte à outils a l'ambition de répertorier les principales conventions, réglementations et instruments pertinents relatifs aux droits humains dans un site web complet. Les entreprises, organisations et leurs parties prenantes pourront ainsi plus facilement aligner leurs politiques/pratiques pour prévenir les violations des droits humains et promouvoir le respect des droits humains dans leurs activités.

Découvrez la [boîte à outils](#).

4

ETUDES

Les autorités fédérales ont commandé 4 études pour mieux appréhender la façon dont les entreprises belges intègrent la responsabilité sociétale des entreprises dans leur fonctionnement, la chaîne d'approvisionnement du secteur textile belge et l'accès aux recours en cas de violation des droits humains.

ACCÈS AU RECOURS EN BELGIQUE

À la demande de l'IFDD, l'Université d'Anvers et le groupe de recherche IPIS ont cartographié le paysage belge pour déterminer les options juridiques et non juridiques permettant de dénoncer les violations des droits humains. Comment porter votre affaire jusque devant un juge ? Où trouver un soutien ou une assistance juridique pour présenter votre cas ? Quels sont les principaux acteurs compétents dans ce domaine ? Quelle est la procédure la plus appropriée ? Et quels sont les principaux obstacles qui se dressent sur la voie d'un recours en Belgique ? L'étude esquisse toutes ces questions et les réponses ont été coulées dans une brochure prête à l'emploi.

Découvrez la [brochure](#).

6

PROJETS PILOTES

Les autorités et d'autres organisations ont collaboré à un certain nombre de projets visant, entre autres, à améliorer la valeur ajoutée sociale des achats durables, à rendre la stratégie des services publics plus durables et à créer plus de transparence dans la chaîne d'approvisionnement.

TRUSTONE & BEYOND CHOCOLATE

Les projets TruStone et Beyond Chocolate résultent tous deux de partenariats multi-acteurs qui s'efforcent d'améliorer la durabilité et la transparence de leur chaîne d'approvisionnement sectorielle.

Sous la bannière de Beyond Chocolate, les autorités, les détaillants et les organisations de la société civile s'engagent à travailler ensemble sur une série de défis durables liés au chocolat, tels que la lutte contre la déforestation, le travail des enfants et un revenu décent pour les produits locaux à base de cacao.

Découvrez [Beyond Chocolate](#).

TruStone est une initiative conjointe du secteur de la pierre naturelle en Belgique et aux Pays-Bas, des autorités néerlandaises et flamandes et d'un certain nombre d'organisations de la société civile et de syndicats. L'objectif est de contrer structurellement les risques de violation des droits humains et des normes fondamentales du travail dans les chaînes d'approvisionnement en pierres naturelles.

Découvrez [Trustone](#).



Vlaamse
overheid



ROYAUME DE BELGIQUE
Service public fédéral
Affaires étrangères,
Commerce extérieur et
Coopération au Développement



Grâce au Plan d'action national pour les entreprises et les droits de l'Homme, la Belgique a organisé 21 événements ou moments d'échange en Belgique et à l'étranger afin de promouvoir l'expertise sur des thèmes droits de l'Homme et entreprises tels que la due diligence, la lutte contre la corruption, etc. et d'initier une discussion avec les différents acteurs tels que les autorités, les entreprises, les ONG et les syndicats. Ainsi, le Point de contact national pour les principes directeurs de l'OCDE a organisé plusieurs événements sur des thèmes importants comme la lutte contre la corruption dans les entreprises nationales et internationales et la due diligence au sein de secteurs clés (agriculture, textile, etc.).

LES ACCORDS-CADRES INTERNATIONAUX COMME LEVIER POUR AMÉLIORER LES DROITS SOCIAUX

À l'aide d'un atelier sur les accords-cadres internationaux, le SPF Emploi vise à promouvoir ces instruments auprès des services publics comme moyen d'améliorer les droits sociaux. Les accords-cadres internationaux offrent un canevas pour les relations de travail individuelles et collectives dans tous les pays où les entreprises sont actives. Ils contiennent des clauses et des conditions relatives à la politique d'égalité, aux mécanismes de médiation, à la prévention des risques, à la formation tout au long de la vie, etc.

Plus d'informations:

- [Les accords-cadres internationaux au SPF Emploi](#)
- [Les outils de lutte contre la corruption du PCN](#)



BELGIUM
NATIONAL CONTACT POINT

14

NOUVELLES
DIRECTIVES

le Plan d'action national a renforcé la politique et le cadre législatif en matière de droits humains. Par exemple, les thèmes suivants ont suscité un regain d'attention: le développement durable dans les marchés publics, la santé et la sécurité dans les secteurs de la construction et de l'industrie chimique, une meilleure politique d'égalité, etc.

LES DROITS HUMAINS SOUS LES PROJECTEURS LORS DES MISSIONS ÉCONOMIQUES

Depuis 2017, une nouvelle stratégie prévoit l'organisation d'une activité consacrée aux droits de l'Homme lors de chaque mission économique à l'étranger. Par exemple, la Belgique a entrepris un certain nombre d'activités relatives au travail des enfants, au dialogue social, à l'entrepreneuriat des femmes et au marché du travail de demain dans des pays tels que la Côte d'Ivoire, l'Argentine, le Maroc, le Mexique et la Chine.



ROYAUME DE BELGIQUE
Service public fédéral
**Affaires étrangères,
Commerce extérieur et
Coopération au Développement**



**RÉGION DE
BRUXELLES-
CAPITALE**

13

**ACTIONS
INTERNATIONALES**

la Belgique a pris les devants sur la scène internationale en matière de droits humains et d'égalité dans le cadre du Plan d'action national et a défendu ces positions au sein de l'ONU et de l'OIT.

La Belgique a également apporté des contributions financières volontaires aux projets de lutte contre la corruption des Nations unies.

UN DÉVELOPPEMENT PLUS DURABLE DANS LES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE

La Belgique joue un rôle de pionnier au Conseil de l'UE en plaidant pour un renforcement des chapitres sur le développement durable dans les accords de libre-échange. En plus de plaider systématiquement en faveur d'une disposition la plus large possible en faveur du développement durable dans les accords de libre-échange, la Belgique met également l'accent sur le suivi efficace de la mise en œuvre de ces chapitres.



ROYAUME DE BELGIQUE
Service public fédéral
Affaires étrangères,
Commerce extérieur et
Coopération au Développement



Service public fédéral
**Emploi, Travail et
Concertation sociale**

DÉCOUVREZ LE PLAN D'ACTION NATIONAL ET TOUTES LES ACTIONS SUR NOTRE SITE INTERNET :

- [Le PAN "Entreprises et droits de l'Homme"](#)
- [La mise en oeuvre du PAN en détails](#)
- [L'évaluation du 1er PAN par les parties prenantes en Belgique](#)